

Bachelier en construction

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS		
Tél : +32 (0) 65 40 41 46	Fax : +32 (0) 65 40 41 56	Mail : tech.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

2B MESURAGE 2			
Ancien Code	TECO2B39CON	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XICO2390		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Bruno RIZZO (bruno.rizzo@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement s'inscrit dans une démarche de développement de la rigueur et de la précision techniques chez l'étudiant en utilisant les moyens informatiques en constante évolution. Elle vise à préparer l'étudiant aux métiers du bâtiment par la réalisation de métrés et d'études de prix, utilisés constamment dans le processus de construction.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Communiquer et informer**

1.4 Utiliser le vocabulaire adéquat

Compétence 2 **Collaborer à la conception, à l'amélioration et au développement de projets techniques**

2.3 Analyser une situation donnée sous ses aspects techniques et scientifiques

Compétence 4 **S'inscrire dans une démarche de respect des réglementations**

4.3 Respecter les normes, les procédures et les codes de bonne pratique

Compétence 5 **Utiliser les notions techniques spécifiques à la construction et aux activités y afférentes**

5.1 Élaborer des croquis, des schémas, des plans, des prototypes ou données de fabrication à partir de concepts préliminaires, d'esquisses, de calculs d'ingénierie, de devis et autres données

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de cette unité d'enseignement, l'étudiant sera capable:

- d'utiliser les logiciels proposés;
- d'analyser une maquette numérique;
- d'établir les métrés détaillé et récapitulatif d'un projet de construction en utilisant un tableur;
- de rédiger un dossier complet de soumission.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : TECO2B25CON

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

Contenu

- Rappels généraux et définition du BIM
- Initiation à la modélisation 3D
- Réalisation de métrés complets (terrassment, fondations, structure portante, parois, toiture, aménagements,)
- Etude de prix: décomposition (tableau M,MO,M,ST) pour une tâche donnée
- Réalisation de devis.

Démarches d'apprentissage

- Exposés théoriques
- Utilisation des logiciels (Word, Excel, REVIT et visionneuse BIM) nécessaires aux projets
- Projets à réaliser en groupe de 2 étudiants
- Suivi du code de mesurage.

Dispositifs d'aide à la réussite

- Préparation du projet au tableau noir ou à l'aide de slides
- Echange étudiants - enseignant.

Sources et références

- NBN B 06-001 Mesurage dans le bâtiment - Méthodes de mesurage de quantités
- Cahier des Charges Type Bâtiments 2022 (CCTB) - SPW.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Notes de cours + NBN B 06-001 Mesurage dans le bâtiment.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Evaluation continue des projets réalisés seul (ou en groupe de 2 étudiants) pondérée par un facteur de présence.

Les travaux sont à remettre selon les consignes transmises en début d'exercice . Présence obligatoire.

En cas d'absences injustifiées pour un total supérieur à 50% des séances, l'étudiant se verra attribuer une cote d'échec pour l'activité d'apprentissage.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Evc + Prj	100		
Période d'évaluation						

Evc = Évaluation continue, Prj = Projet(s)

Dispositions complémentaires

Cette UE est non récupérable en seconde session, la cote de production journalière est reportée en septembre.

D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat didactique spécifique proposé par le responsable de l'UE, validé par la direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).